

Avis voté en plénière du 28 mai 2019

L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle

Déclaration du groupe des Professions libérales

L'avis *Fractures et transitions* adopté récemment, met en lumière les failles profondes qui minent notre société et propose d'y remédier par un « *pacte productif, social et écologique* ».

Celui-ci propose en premier lieu de « *recréer du lien dans notre société au moyen d'une éducation innovante et réductrice d'inégalités sociales* ».

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

Au contact quotidien de la population, les professions libérales en sont les premiers témoins, et ne peuvent donc que soutenir le développement de l'éducation populaire.

Nous souhaitons insister sur 4 préconisations.

Tout d'abord, celle portant sur les colonies de vacances. Immortalisées dans la chanson de Pierre Perret - que ceux de ma génération ont certainement fredonnée - les colonies de vacances sont loin d'être ringardes ! Elles sont même très modernes car elles sont de véritables lieux d'éducation, d'inclusion sociale, d'émancipation, d'épanouissement et d'apprentissage du « vivre ensemble ».

Autrefois populaires, avec un coût moyen de 550 euros par semaine, elles sont devenues aujourd'hui inaccessibles pour beaucoup de familles. C'est pourquoi nous sommes favorables au retour de financements publics afin que chaque enfant puisse découvrir les bienfaits des colonies de vacances.

Notre groupe souhaiterait également insister sur les préconisations en faveur de l'engagement dans la vie associative. On a tout à gagner à s'investir dans une association. Donner de son temps permet de sortir de son quotidien, de développer du lien social, d'être utile et permet aussi d'acquérir et de développer des compétences. De plus – selon différentes études - les bénévoles présenteraient un surcroît d'enthousiasme, de confiance et d'optimisme ... Les conseillers du CESE n'en sont-ils pas de parfaits exemples ?

La préconisation portant sur le Comité social et économique (CSE) mérite d'être soulignée. Le CSE permet à de nombreux salariés et à leurs familles de bénéficier d'activités socio-éducatives, culturelles ou sportives.

Hélas, on l'oublie trop souvent : 96% des entreprises françaises ont moins de 11 salariés et ne sont donc pas concernées par le Comité social et économique. C'est pourquoi l'UNAPL avec les organisations salariées, mettent en place les Commissions paritaires régionales dédiées aux professions libérales (CPR-PL). Celles-ci pourraient, par exemple, permettre aux salariés des professions libérales de bénéficier des mêmes avantages que les salariés des plus grosses entreprises.

Enfin, notre groupe ne peut qu'être favorable à la limitation des mandats des dirigeants à 3 mandats ou 9 années consécutives. D'autres secteurs pourraient utilement s'en inspirer...

Le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs pour leur travail et a voté l'avis.